



Je me suis emporté et ai insulté quelqu'un

Par **chrislola**, le **15/02/2012** à **21:39**

Bonsoir, rncet après-midi j'ai appelé orange internet au 3900 pour avoir une adresse où envoyer un courrier de résiliation . la personne n'a pas voulu me la communiquer, je me suis emporté et l'ai insulté (5 fois/ 10 d'habitude c'est eux qui nous envoient paitre et nous racrochent au nez), je n'ai aucune excuse mais je pensais qu'une adresse ce n'était pas secret défensernce soir en rentrant j'ai un message de "christophe deboue" service juridique me signalant qu'une plainte allait être déposée à mon encontre. Ma question : je fais quoi ?rnmrci et bonne soirée à vous

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **15:40**

BonjourrrnrnLa prochaine fois vous saurez où envoyez la lettre de résiliation. En principe vous avez un contrat où les coordonnées sont indiquées.rnrnSinon, vous procédez comme je viens de le faire.rnrnDans Google tapez: ORANGErnrnEnsuite cliquer sur le site orange, télécom, internetrnrnEt, en bas de page cliquer sur : informations légales et voici ce que vous auriez trouvez, ce qui vous aurait permis de ne pas proférer d'insultes et d'avoir éventuellement des problèmes avec la justice.rnrnorange.frnrnEditeur :rnrnGIE Orange Portails rnrnRCS Paris 497 551 804rnrnSiège social : 6 place d'Alleray, 75 015 Paris et domiciliée pour les besoins des présentesrnrn1 avenue Nelson Mandela, 94745 ARCUEILrnrnN° de téléphone : 01.55.22.22.22rnrnrnrnHébergement :rnrnFrance Télécom rnrnOpérations FrancernSociété anonyme au capital de 10 594 365 432 eurosrnrnRCS Paris 380 129 866rnrnSiège social : 6 place d'Alleray, 75 015 Paris et domiciliée pour les besoins des présentesrnrn1 avenue Nelson Mandella, 94745 ARCUEILrnrnN° de téléphone : 01.55.22.22.22 rnrnrnrnService Client :rnrnInternet Orange - service clientrnrn33734 Bordeaux Cedex 9rnrnMobile Orange Service Consommateursrnrn33732 Bordeaux, Cedex 9

Par **neosoda**, le **20/04/2012 à 16:07**

Bonjour Chrislola, rnrnMême chose pour moi aujourd'hui....Je me suis emporté et ai insulté le conseiller...rnrnAvez-vous eu des retours ?rnrnMerci

Par **chrislola**, le **20/04/2012 à 16:50**

pas encore, faut être patient jusqu'à 1 an ou 2 !

Par **Griphus72**, le **24/04/2012 à 10:58**

Bonjour,rnrnArticle R. 621-2 du Code pénal: "L'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe."rnrnrnEt l'article 131-13-I du Code pénal: "38 euros au plus pour les contraventions de la 1re classe ;"rnrnVoilà, vous risquez tout simplement une contravention de 38€. Rien de plus.

Par **Passpas**, le **21/07/2022 à 23:54**

Insulter Orange et non le conseiller est donc non "punissable" ?rnrn[quote]les CGU indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!rnrn[/quote]